

## ARRETE MUNICIPAL N° PM2026-35



### Extrait du registre des arrêtés du Maire

Portant réglementation  
relative à l'occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de SAUSSAN,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1

**VU** le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L.131-1,

**VU** le Code de la route et notamment les articles R411-5, R411-8, R411-21-1, R411-25, R411-26,

**VU** la demande présentée par madame MULLER de La fantaisie des clowns,

**Considérant** qu'il incombe au Maire, au titre de ses pouvoirs de Police de prendre toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

### ARRETE

#### ARTICLE 1

Du mardi 19 mai au mardi 26 mai 2026, le cirque La fantaisie des clowns est autorisé à s'installer sur le terrain du tambourin, rue des pénitents.

#### ARTICLE 2

Le cirque La fantaisie des clowns s'engage à laisser le terrain et les installations dans le même état que lors de leur arrivée.

Toute dégradation leur sera facturée.

#### ARTICLE 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de publication ou de notification.

#### ARTICLE 4

La Secrétaire général et la police municipale de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à :

- Mme MULLER
- M. le Commandant de la gendarmerie de Pignan.
- Services Techniques de la mairie.
- l'association Rêve ta Vie en CouleursFait à Saussan,

le 15 mai 2026

Le Maire,  
Sandrine ESSERMEANT

Date de notification : 19/05/2026



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Mairie : 13, rue de la Mairie – 34570 SAUSSAN –

Tél : 04 67 47 72 32 – Télécopie : 04 67 47 68 03 Email : [mairie-de-saussan@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-saussan@wanadoo.fr)